

Normandie

lundi 03 mai 2010

Le dur chemin européen des produits d'origine



De gauche à droite : Albéric Valais ; Patrick Mercier ; Pascal Viné, directeur de cabinet de Bruno Le Maire ; Jean-Louis Buër, directeur de l'Inao et David Thual, lobbyiste des produits d'appellation d'origine à Bruxelles.

Cambremer (Calvados) a été, le temps d'un week-end, le carrefour des produits d'appellation d'origine. Un lieu pour tenter de comprendre pourquoi il est difficile d'obtenir l'agrément européen.

« **Dans notre petite province on ne pense pas d'emblée à l'Europe.** » Albéric Valais, fidèle des Journées de Cambremer qui se sont tenues ce week-end, dirige l'organisme de gestion de la race bovine Maine-Anjou. « **On a eu tant de mal à avoir l'AOC, que les éleveurs pensaient que l'agrément européen AOP suivrait automatiquement.** »

Eh bien non ! En 2007, la commission européenne pose des questions à l'Inao, (l'Institut national de l'origine et de la qualité). Qui les répercute aux éleveurs de la Mayenne, de la Sarthe et de l'Anjou. « **On répond sans trop s'inquiéter, poursuit Albéric Valais. En avril 2008, la commission soulève à nouveau des problèmes. Ça devient fatigant...** »

La garantie de l'origine

À force de patience, et en concertation permanente avec l'Inao, les réponses finales semblent satisfaire enfin la commission européenne. Elle lance l'enquête d'opposition du projet d'AOP : « **La veille de la date limite de cette procédure, nos camarades italiens posent une réclamation très bien étayée. En décembre 2009, ils retirent leur dossier d'opposition. Ouf.** »

L'AOP Maine-Anjou a passé tous les obstacles. Enfin... presque. Le 22 avril dernier, la commission européenne repose des questions à propos de la définition de l'aire d'origine et de son lien avec la qualité de la viande des animaux. « **Alors là, on commence à trembler, conclut Albéric Valais. Parce qu'entre-temps, la châtaigne d'Ardèche a subi un avis négatif. Et verra son AOC retirée !** »

Pascal Viné le directeur de cabinet du ministre de l'Agriculture, Bruno Le Maire, rassure : « **Ces éleveurs ont passé tous les obstacles juridiques avec succès. La France fera valoir le bien-fondé des procédures engagées.** »

Et le camembert de Normandie, le pont-l'évêque, le livarot AOC et le neufchâtel dans tout ça ? « **Chacun avance à son rythme sans trop de décalage** », assure Patrick Mercier, producteur de lait, et président de l'Association de gestion des produits laitiers normands. « **Le plus urgent, estime-t-il est de protéger le nom de camembert de Normandie, pour s'assurer que les laits qui servent à faire les camemberts viennent bien de Normandie. Il y va de la survie des producteurs, face à la crise laitière.** »

Derrière ces questions de procédures juridiques, se joue la garantie pour les consommateurs d'avoir accès aux produits de qualité et d'être sûrs de leur origine. C'est ce que le Parlement européen, en adoptant le rapport de l'Italien Giancarlo Scotta, présent à Cambremer, vient de rappeler à la commission européenne.